



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

## MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville  
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER  
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - quatre et le 28 mars à 18h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		BONESSO P.
LECLERC	Caroline		X		FANGUIAIRE S.	PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric		X		HOURS C.
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William		X		
POURRIERE	Denis	X						13	05	01	

**Conseillers municipaux en exercice : 19**

**Présents : 13**

Absents : 06

**Dont :**

Absents excusés ayant donné **procuration** : 03

Absents excusés sans *procuration* : 02

Autres absents : 01

**Délibération n° 2024-03-28-10**

**OBJET : Vote du Budget Primitif du Budget Eau et assainissement pour 2024**

Le Conseil Municipal,

**Vu**, le Compte de Gestion 2023 du Receveur Municipal ;

**Vu**, le Compte Administratif 2023, en conformité avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;

**Vu**, l'affectation du résultat votée,

**Vu**, le document budgétaire *Budget Primitif 2024 – Budget Eau et assainissement*, préalablement présenté aux conseillers et exposé en séance,

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder au vote du budget primitif du Budget Eau et assainissement pour l'année 2024.

Il précise que le vote du budget se fait par chapitre et expose à l'Assemblée le montant des différents chapitres retenus et présentés dans le document *Budget Primitif – Budget Eau et assainissement 2024 exposé à l'Assemblée*. Les chapitres budgétaires en Exploitation et en Investissement, en dépenses comme en recettes, ont été individuellement lus à l'Assemblée.

Monsieur le Maire, présente le document équilibré comme suit :

-	Section d'Exploitation :	Dépenses :	1 230 484,91€
		Recettes :	1 233 484,91€
-	Section d'investissement :	Dépenses :	1 988 933,39 €
		Recettes :	1 988 933,39 €

Il est fait mention des points suivants,

**En section d'exploitation :**

Compte tenu de l'excédent en section d'investissement au CA 2023 (+ 727 144,58 €), il n'y a pas de besoin de financement à l'affectation du Résultat, au compte 1068, ce qui n'affecte ainsi pas l'excédent de fonctionnement reporté, qui se monte à 391 309,43 €.

Les recettes d'exploitation sont en progression en raison du rattrapage sur 2024 d'un retard de paiement par le délégataire du service d'Eau et Assainissement d'une partie du reversement de la part communale 2023.

Le volume financier de la section d'exploitation se porte à 1 230 484,91 € comprenant l'inscription d'un virement de financement de la section d'Investissement (chapitre 023) à hauteur de plus de 795 000 €.

**En section d'investissement :**

Le niveau de crédits affectés aux immobilisations (chapitres 20, 21 et 23) se porte à 1 698 933,39 € en progression de 11,18 % par rapport au BP 2023.

- Pour rappel les réalisations sur 2023 (CA 2023) ont été freinées par le versement très tardif des subventions venant compensées les avances de trésorerie nécessaires sur la réalisation des investissements de 2022 avec la réalisation des 4 stations d'épuration. Au titre des grosses opérations programmées initialement c'est principalement la rénovation du réseau d'eau du Pilantier bas qui a été réalisée.

L'exercice 2024 devrait permettre de rattraper ces investissements avec notamment :

- La poursuite des interventions en traitement et rénovations sur différentes autres sections du réseau communal d'adduction d'eau
- Le dévoiement de canalisations d'assainissement,
- Le traitement d'infiltrations d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement

- La poursuite des diagnostics de la station de Malavalasse dans la perspective de sa rénovation ou de son remplacement.

\*\*\*

**LE CONSEIL MUNICIPAL** : Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** Le budget primitif 2024 pour le budget Eau et Assainissement, voté par chapitre selon le document de *Budget Primitif Budget Eau et Assainissement 2024* annexé à la présente et présenté en séance pour les montant totalisés suivants :

-	Section d'exploitation :	1 230 484,91 €
-	Section d'investissement :	1 988 933,39 €
	Soit un total équilibré de :	<u>3 219 418,30 €</u>

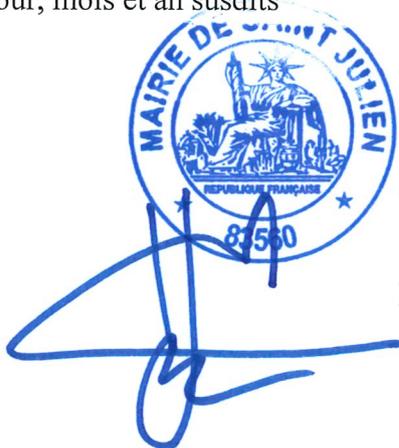
- **ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

\*\*\*\*\*

**Le vote est :**

**Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits



Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

